

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 15
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 0

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 4 février, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE**

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

Était absent excusé : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION n°2021/02

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif 2020 a repris les excédents de l'exercice 2019. Il convient maintenant de procéder à l'affectation des résultats.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'affecter provisoirement les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, soit :

<u>Excédent de fonctionnement 2020</u> :	54 296,60 €
<u>Déficit d'investissement 2020</u> :	2 759,60 €
<u>Restes à réaliser 2020</u> :	7 830,00 €

Et de reprendre les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 de la façon suivante :

▪ Excédent de fonctionnement 2020 reporté en recettes (R002) :	43 707,00 €
▪ Déficit d'investissement 2020 reporté en dépenses (D001) :	2 759,60 €
▪ Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :	7 830,00 €
▪ Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :	10 589,60 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**

ID : 031-213105612-20210216-D_2021_02_1-DE

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, comme indiqué ci-dessus.
- De reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas

- Transmis le **16 FEV. 2021**

- Affiché le **16 FEV. 2021**

